



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 9h30, le 7 juillet 2017.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district # 1
Régis Soucy, conseiller du district # 2
Richard Émond, conseiller du district # 4
Sébastien Landry, conseiller du district # 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district # 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Keven Gauthier, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

ÉTAIT ABSENT : Simon Landry, conseiller du district # 3

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 9h30.

La présente séance a pour but la prise en considération des sujets suivants, à savoir :

1. **RÉS. Adoption de l'ordre du jour.**
2. **RÉS. Accepter départ du Directeur général et greffier.**
3. **RÉS. Autoriser affichage du poste de Directeur général et greffier.**
4. **RÉS. Mandater la firme Gaston St-Pierre pour modification au Règlement de zonage 068-2006 – terrain de M. Jean-Marc Rivest / Budget rég.**
5. **RÉS. Mandater notaire, Me Cécile Lacasse, pour acquisition du terrain de M. Jean-Marc Rivest / Budget rég.**

PÉRIODE DE QUESTIONS

6. **Levée de l'assemblée.**

RÉS.21.07.17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y retirant le point suivant :

3. Autoriser affichage du poste de Directeur général et greffier.

ADOPTÉE

**RÉS.22.07.17****ACCEPTER DÉPART DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une lettre de démission du Directeur général et greffier;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a trouvé un nouvel emploi près de sa ville natale;

CONSIDÉRANT QUE son départ est prévu le 28 juillet prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTE la démission du Directeur général et greffier** à la date prévue par celui-ci.

ADOPTÉE

RÉS.23.07.17**MANDATER LA FIRME GASTON ST-PIERRE POUR MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 068-2006 – TERRAIN DE M. JEAN-MARC RIVEST / BUDGET RÉG.**

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Marc Rivest, propriétaire du 67 Chemin de la Petite-Rivière, a décidé de bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents-mouvement de sol;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire est dans l'obligation de céder en entier son terrain à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'aucune construction ou infrastructure seront autorisées sur ledit terrain;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la Ville de Cap-Chat doit procéder à la modification de son Règlement de zonage 068-2006 afin de se conformer aux exigences du ministère de la Sécurité publique du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **MANDATE la firme Gaston St-Pierre pour effectuer les modifications nécessaires au Règlement de zonage 068-2006 interdisant toute construction ou infrastructure sur le terrain visé**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.24.07.17**MANDATER NOTAIRE, Me CÉCILE LACASSE, POUR ACQUISITION DU TERRAIN DE M. JEAN-MARC RIVEST / BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **MANDATE Me Cécile Lacasse**, notaire, pour la **rédaction de l'acte notarié visant l'acquisition du terrain de M. Jean-Marc Rivest**, immeuble situé au 67 Chemin de la Petite-Rivière à Cap-Chat (lot 47 1-1, du Rang 6, Canton Cap-Chat); le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 9h56 et il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** que l'assemblée soit et est levée.

JUDES LANDRY
MAIRE

KEVEN GAUTHIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER